

PRÉVENTION DES INFECTIONS EN CLASSE

• Lavage des mains (quand)

Le lavage fréquent des mains est le moyen le plus efficace de prévenir la propagation des maladies transmissibles.

Il est particulièrement important de se laver les mains :

- | | |
|---|--|
| ✎ Avant de préparer ou de manger de la nourriture; | ✎ Après avoir toussé ou s'être mouché; |
| ✎ Avant et après le changement des verres de contact; | ✎ Après avoir changé la couche d'un bébé; |
| ✎ Lorsque les mains sont visiblement sales; | ✎ Après avoir joué avec des animaux; |
| ✎ Après une visite aux toilettes; | ✎ Plus souvent si une personne est malade à la maison. |

• Lavage des mains (comment)

Un bon lavage des mains peut permettre d'éliminer près de la moitié de tous les cas de maladies d'origine alimentaire. Un bon lavage des mains peut aussi réduire considérablement la propagation du rhume et de la grippe. Lorsque vos mains ne sont pas visiblement souillées, utilisez un produit désinfectant à base d'alcool pour les mains. Lorsqu'elles sont visiblement souillées, lavez vos mains à l'eau et au savon.



Voici quatre (4) étapes simples à suivre pour laver vos mains

- 1 Mouillez vos mains à l'eau courante chaude et appliquez-y du savon liquide.
- 2 Frottez vigoureusement vos mains entre elles en passant sur toutes les surfaces pendant de 10 à 15 secondes.
- 3 Rincez-les bien sous l'eau courante chaude, pendant cinq secondes.
- 4 Séchez soigneusement vos mains avec un essuie-tout.



Lorsque vous vous lavez les mains avec un désinfectant à base d'alcool :

- 1 Versez une petite quantité (de la grosseur d'une pièce de 25 sous) du produit dans la paume de la main
- 2 Frottez les mains en prenant soin de couvrir toutes les surfaces des mains et des doigts, y compris sous les ongles, pendant au moins 15 secondes, ou plus longtemps si elles ne sont pas sèches

• Les enfants malades doivent être tenus à l'écart.

Les enfants malades ne devraient pas être admis en classe pendant qu'ils sont contagieux.

Veillez vous référer au document « *Lignes directrices sur la déclaration et l'exclusion à l'intention des écoles et des garderies* » pour obtenir les recommandations du Bureau de santé concernant les lignes directrices sur l'exclusion pour des maladies spécifiques.



* * * * *

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec un membre de l'équipe du *Programme de contrôle des maladies transmissibles* au (705) 474-1400 ou au 1 800 563-2808 ou visitez notre site Web à www.nbpsdhu.ca.

Revised : Septembre 2007